



BIS REPETITA

PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS !!!

Le 16/04/2026, **FO JUSTICE CD MURET** alertait l'administration sur une situation extrêmement préoccupante mettant gravement en danger les personnels.

En effet, **FO JUSTICE CD MURET** apprenait le retour sur la structure d'un détenu qui avait proféré de graves menaces de mort à l'encontre du personnel.

Force est de constater que cette ALERTE n'a trouvé aucune oreille attentive.

FO JUSTICE CD MURET est averti ce jeudi 21 mai 2026 du retour de ce même détenu ayant exprimé des menaces verbales envers des agents et un officier de notre établissement.

Les professionnels que nous sommes, le savent très bien, lorsque nous sommes devant des menaces ou agressions visant un agent du corps de commandement, c'est que nous avons déjà passé un cap !!!

L'Autorité, le Grade, la Chaîne Hiérarchique sont mise à défaut par cet énergumène qui est bien connu pour sa dangerosité et son instabilité.

FO JUSTICE CD MURET dénonce une nouvelle fois cette décision incompréhensible aux yeux des personnels. Par cette affectation, l'administration joue avec la sécurité et la sûreté de ses agents.

Pour **FO JUSTICE CD MURET**, c'est inacceptable, c'est pourquoi notre organisation syndicale exige avec fermeté que ce détenu soit dérouter sur une autre structure que celle où il a mis en péril la SÉCURITÉ des agents et où il croisera sans aucun doute les victimes de ses actes.

Il y a 1 mois, **FO JUSTICE CD MURET** avertissait l'administration que des actions syndicales risquaient de voir le jour. S'il le faut, les modalités seront telles quelles.

FO JUSTICE CD MURET exige de la direction locale d'être plus combative que ce qu'elle paraît l'être afin de garantir la SÉCURITÉ de son personnel. *Ce n'est pas le ressenti de vos agents alors soyez force de contestation lorsque cela est nécessaire. C'est aussi à vous de monter au créneau .. !*

FO Justice CD MURET – Le 21.05.2026

